

Compte rendu de séance

Séance du 28 Avril 2025

L'an 2025 et le 28 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Réunion à la Mairie sous la présidence de LECLERC Claudine Maire

Présents : Mme LECLERC Claudine, Maire, Mmes : BATY Karine, CAILLER Gaëlle, FRUCHON Magaly, MAROLLEAU Bernadette, MM : AUBERT Joël, BACQUART Henri, DE BECDELIEVRE Jacques, RICHARD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BERGER Damien à M. RICHARD Christian

Absent(s) : Mme CALLOC'H Marlène

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 22/04/2025

Date d'affichage : 22/04/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Commune de Braslou
le : 29/04/2025

et publication ou notification
du : 29/04/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme FRUCHON Magaly

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Transfert des compétences eau et assainissement à la CC-TVV au 1er décembre 2025. - 2025/21
Demande d'adhésion 2025 de la Fondation du Patrimoine. - 2025/22
Demandes de subvention de l'école Jean Armand du Plessis, Secours Catholique et Maison d'assistantes maternelles "Les Petits Mousquetaires". - 2025/23
SAUR : Approbation du Compte de Gestion 2024. - 2025/24
Adhésion au dispositif Participation Citoyenne. - 2025/25
SIEIL : candidature pour l'appel à projet "Sobriété Energetique 2025" dans le cadre des travaux de rénovation du logement du presbytère. - 2025/26

DELIBERATIONS :

Transfert des compétences eau et assainissement à la CC-TVV au 1er décembre 2025.
réf : 2025/21

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 64,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et notamment son article 1,

Vu l'arrêté préfectoral n°231-037 du 16 juin 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne ;

Vu l'opposition aux transferts des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020 exprimée par délibération des communes membres avant le 30 juin 2019 selon la règle de la minorité de blocage (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population), reportant ainsi le transfert automatique desdites compétences au 1^{er} janvier 2026 au plus tard ;

Considérant que la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne pouvait à tout moment entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2026 se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit des compétences eau potable et assainissement par la Communauté de Communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 février 2025 ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Accepte** le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au 1^{er} décembre 2025 ;
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Demande d'adhésion 2025 de la Fondation du Patrimoine.
réf : 2025/22

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adhère à la Fondation du Patrimoine pour la somme de 100€,**
- **PRECISE** que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Demandes de subvention de l'école Jean Armand du Plessis, Secours Catholique et Maison d'assistantes maternelles "Les Petits Mousquetaires".
réf : 2025/23

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention de l'école Jean Armand du Plessis (Richelieu), du Secours Catholique et de la Maison d'assistantes maternelles "Les Petits Mousquetaires" (Richelieu).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE :**
 - Ecole Jean Armand du Plessis : **150€** (sortie scolaire à La Rochelle),
 - Secours Catholique d'Indre et Loire : **50€**,
 - Maison d'assistantes maternelles "Les Petits Mousquetaires" : sans suite.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SAUR : Approbation du Compte de Gestion 2024.
réf : 2025/24

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de la SAUR de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 de la SAUR.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion au dispositif Participation Citoyenne.
réf : 2025/25

Madame Le Maire revient sur le dispositif Participation Citoyenne présenté par le Gendarme Roussel, lors de la réunion du 3 mars 2025.

Elle rappelle que l'objectif consiste à mettre en place un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents permettant d'alerter les services des forces de l'ordre de tout événement paraissant suspect.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** de mettre en place le dispositif de Participation Citoyenne,
- **Autorise** Madame Le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SIEIL : candidature pour l'appel à projet "Sobriété Energetique 2025" dans le cadre des travaux de rénovation du logement du presbytère.
réf : 2025/26

La Commune de Braslou,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2025-23 approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Braslou;

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » et les communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL ;

Considérant que la commune de Braslou souhaite procéder à la réhabilitation énergétique du logement du Presbytère;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Tableau du plan de financement à intégrer

DEPENSES H.T		RECETTES H.T.		
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports	Montant	Taux
Maîtrise d'oeuvre	20 288€	Etat - DETR	70 000 €	25%
Etudes	6 112€	CD37 - FDSR projet	98 000€	35%
Travaux rénovation	253 600€	Fonds Vert (48% sur 111 000€)	53 280€	19.04%
		SIEIL (20% sur 10 000€)	2 000€	0.71%
		Autofinancement	56 720€	20.25%
Total H.T.	280-000€	Total H.T.	280-000€	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique du logement du presbytère,
- S'engage à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;
- S'assure que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- Autorise le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Informations et questions diverses :

- Programme 111 et 112 : toujours pas de réponse à notre demande de DETR,
- Programme 113 : toujours en attente du versement de la subvention,
- Programme 114 : restauration du Presbytère : appel d'offre en cours pour diagnostics,
- Programme 115 : Aménagement du Chêne : dans l'attente de l'étude du STA, étude globale, Maîtrise d'oeuvre? entreprise?
- Fondation du Patrimoine : rendez-vous à prendre avec un délégué,
- Informations sur l'I.F.S.E et le C.I.A.,
- Courrier F.N.S.E.A. : remettre les panneaux dans le bon sens,
- Lettre d'information du SAGE à disposition,
- Arrêté municipal d'interdiction de la baignade et toute activité nautique sur le plan d'eau,
- Mise en berne des drapeaux le 26 avril : mail lu trop tard,
- Remerciements école maternelle Jean de la Fontaine,
- Terrain rue Principale jouxtant l'ancienne école : revoir avec les nouveaux propriétaires pour un éventuel passage,
- Archivage : possibilité dans locaux ancienne classe,
- Cérémonie du 8 Mai : organisation, peut-être que des enfants se joindraient à nous,
- Distribution flyers AXA (mutuelle commune),
- Organisation du Marché de l'asperge.

Séance levée à : 21:20

La secrétaire de séance,
FRUCHON Magaly



En mairie, le 06/05/2025
Le Maire
Claudine LECLERC

